

COLLÈGE LÉON-COMAS / VILLARS-LES-DOBES

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION



DELERS&ASSOCIES / DOSSE ARCHITECTES ASSOCIES / BEL AIR ARCHITECTURES.

RÉUNION PUBLIQUE

Lundi 17 octobre 2022

www.ain.fr/travaux-college-villars-les-dombes



UN COLLÈGE INTÉGRALEMENT REMIS À NEUF

Construit en 1964, le collège Léon-Comas à Villars-les-Dombes, énergivore et vieillissant, ne répond plus aux besoins actuels d'enseignement. Dans le cadre de son Plan collèges 2018-2024, le Département de l'Ain a décidé de réhabiliter cet établissement.

Les travaux seront menés en site occupé et se dérouleront en plusieurs étapes. Ainsi, la vie du collège évoluera au gré du chantier, selon un plan de phasage détaillé qui permettra de garantir la sécurité des élèves et de la communauté éducative. Les travaux devraient se terminer en fin d'année 2026.



« L'Ain fait partie des départements français où la croissance démographique est la plus dynamique. Pour assurer l'accueil des collégiens dans les meilleures conditions, nous avons mis en place un Plan collèges qui comprend les reconstructions-réhabilitations de 4 collèges (à Péronnas, Villars-les-Dombes, Ambérieu-en-Bugey et Miribel) ainsi que la construction du nouveau collège à Ornex et l'extension du collège de Péron. Le collège Léon-Comas de Villars-les-Dombes, bien que parfaitement entretenu, est l'un des plus anciens du département. Avec des effectifs en constante augmentation, sa restructuration était très attendue. J'ai tenu à ce qu'une attention particulière soit portée à la dimension environnementale du projet car il y a urgence à s'adapter au changement climatique et à relever les défis de la transition énergétique ».



Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain

« Au Département, nous portons une ambition forte pour les collégiens comme le montre notre programme de constructions et de réhabilitations. Nous menons, en effet, une politique d'investissements ambitieuse pour permettre aux collégiens et à l'ensemble de la communauté éducative de travailler dans des établissements fonctionnels et durables ».



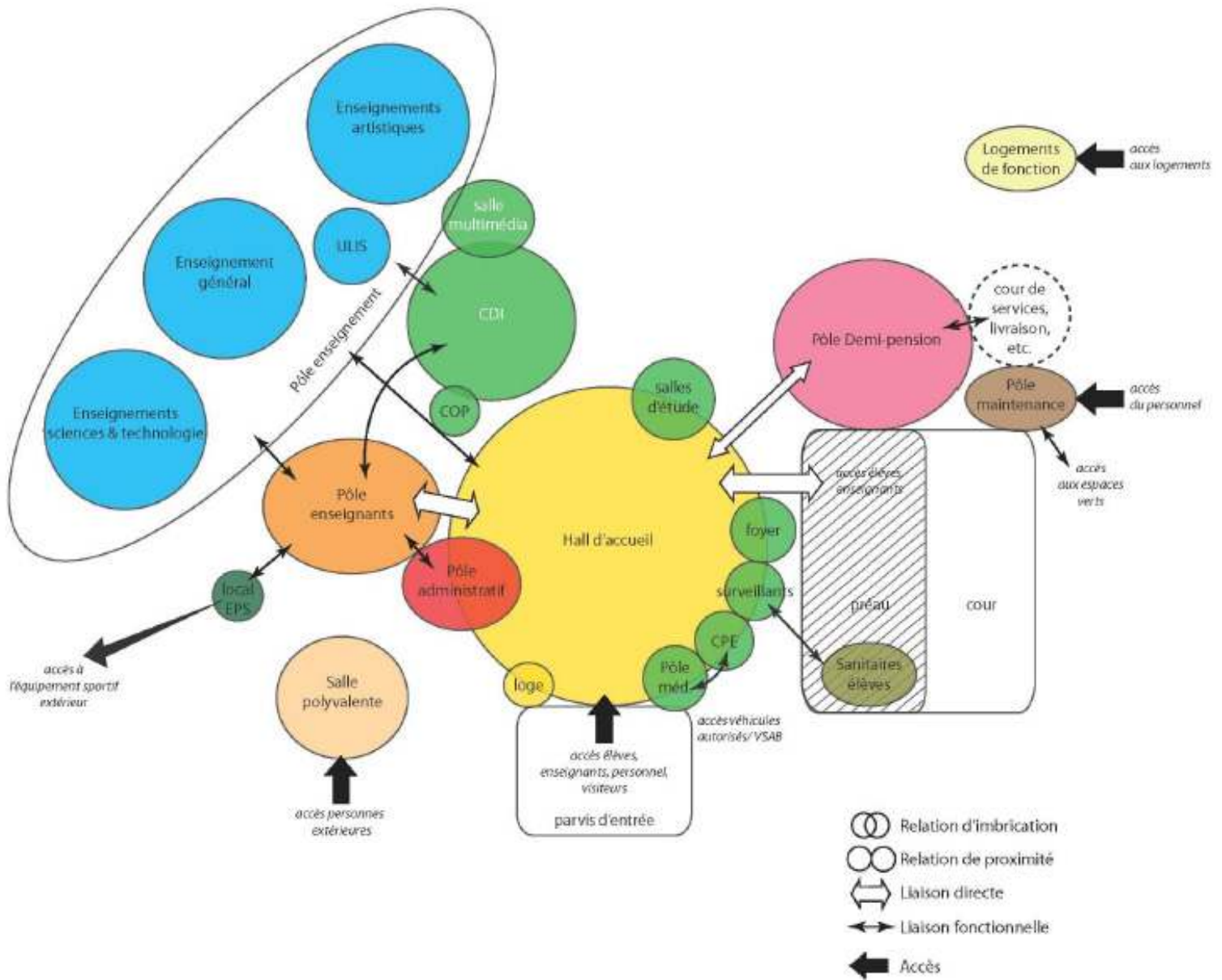
**Pierre Lurin, Vice-Président du Département de l'Ain
délégué aux finances, aux bâtiments et aux moyens généraux**

« Les collèges constituent l'un des chantiers prioritaires de notre nouveau mandat. Offrir à chaque collégien de l'Ain un espace approprié à son éducation et propice à son épanouissement, tel est en effet notre volonté au Département. Nous veillons à ce que les établissements scolaires, en tant que lieux de vie, soient sources de confort et de sérénité, pour contribuer à l'efficacité du travail engagé par les enseignants et les personnels éducatifs ».



**Véronique Baude, Vice-présidente du Département de l'Ain
déléguée à la jeunesse, aux collèges, à l'éducation et à l'enseignement supérieur**

UN ÉTABLISSEMENT FONCTIONNEL



- Superficie : 5 320 m²
- Capacité : 24 classes
- Un pôle d'enseignement général de 18 salles
- 1 salle ULIS
- 2 salles informatique
- 1 salle d'arts plastiques
- 1 salle de musique
- 5 salles de sciences-technologie

- A - Pôle Accueil / Salle polyvalente
- B - Pôle Administration
- C - Pôle Vie de l'établissement
- D - Pôle Enseignant
- E - Pôle Enseignement général
- F - Pôle Demi-pension / Cuisine
- G - Pôle Maintenance
- H - Sanitaires
- I - Pôle Logements de fonction
- J - Locaux techniques
- K - Pôle Équipements sportifs

COÛT DE L'OPÉRATION : 19,5 M € toutes dépenses confondues
FINANCEMENT : 100 % DÉPARTEMENT



→ L'entrée du collège : un nouveau parvis identifiable, accessible et sécurisé

Le collège bénéficiera d'une extension dotée d'un parvis, dans la continuité du bâtiment principal totalement réhabilité. Ce nouvel accès, plus identifiable du public, créé dans le cadre de la requalification de la place de la Résistance, permettra de sécuriser les entrées et les flux routiers (cars, véhicules, modes doux...).

L'accueil des élèves se trouvera d'autant plus encadré que les bureaux administratifs et la loge de l'agent d'accueil, positionnés en rez-de-chaussée, auront une vue directe sur l'entrée. Cette nouvelle extension accueillera le CDI au R+1, et les salles de sciences et de technologie au R+2.

→ La cour, le préau, le hall et le réfectoire

Le bâtiment administratif et les logements seront déconstruits. Ils laisseront place à un nouveau préau assurant la continuité entre les blocs sanitaires, le hall principal et le réfectoire. Le bâtiment de technologie sera lui aussi déconstruit pour laisser place au nouveau réfectoire et à un ensemble de trois logements de fonctions, accessibles depuis la rue du docteur Naussac.

→ La salle polyvalente et les logements de fonction au Nord

La salle polyvalente, aménagement récent, sera conservée et en partie réhabilitée. Une nouvelle couverture permettra de faire le lien avec la nouvelle extension.

→ Des protections solaires sur les façades Est et Ouest

Le bâtiment principal recevra des protections solaires adaptées : ajout de brise-soleils orientables sur les étages de la façade Ouest et des brise-soleils fixes en relief sur la façade Est. Ils seront disposés selon une étude d'éclairage et de surchauffe pour garantir le confort d'été.

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

→ Économies d'énergie : équipement géothermique

Le chauffage du collège sera assuré majoritairement (entre 70 et 80%) au moyen d'une installation géothermique (sonde profonde et pompe à chaleur) avec un appoint par chaudière gaz. L'ensemble du bâtiment principal recevra une isolation thermique extérieure. Le projet a été conçu selon des choix pragmatiques, les bâtiments nécessiteront peu d'énergie et d'entretien pour fonctionner et offrir de bonnes conditions de confort.

→ Lutte contre les îlots de chaleur

La cour de récréation fera l'objet d'une désimperméabilisation. Il s'agit de lutter contre les îlots de chaleur.

→ Jardin pédagogique

Une des particularités de l'établissement est son jardin pédagogique, créé par d'anciens élèves et apprécié par les élèves actuels. Ce jardin fera l'objet d'une requalification lui assurant une plus grande pérennité et une meilleure mise en valeur.

→ Économies d'eau : des sanitaires alimentés en eau de pluie

Les sanitaires de la cour seront alimentés prioritairement en eau de pluie au moyen de 5 cuves de récupération pour un volume total de 50 m³. En complément, un volume de rétention de 20 m³ est également prévu afin de fournir de l'eau de pluie pour l'entretien des espaces verts.

LA SÉCURITÉ PENDANT LES TRAVAUX

Pour répondre au défi de la conduite de travaux en site occupé, l'opération se décomposera en plusieurs phases et zones de travaux. La vie du collège évoluera au gré des travaux, selon un plan de phasage détaillé qui permettra de garantir des accès élèves sécurisés, séparés des accès chantier.

Clôtures et balisages permettront de délimiter les zones de travaux qui seront interdites aux personnes étrangères au chantier. Les entrées et les sorties des élèves seront sécurisées.

Le service des repas sera maintenu, pendant toute la durée des travaux, dans le réfectoire actuel, puis dans la nouvelle salle de restauration.



CALENDRIER DES TRAVAUX

➔ PHASE 1 - TRAVAUX PREPARATOIRES - ÉTÉ 2022 A AVRIL 2023



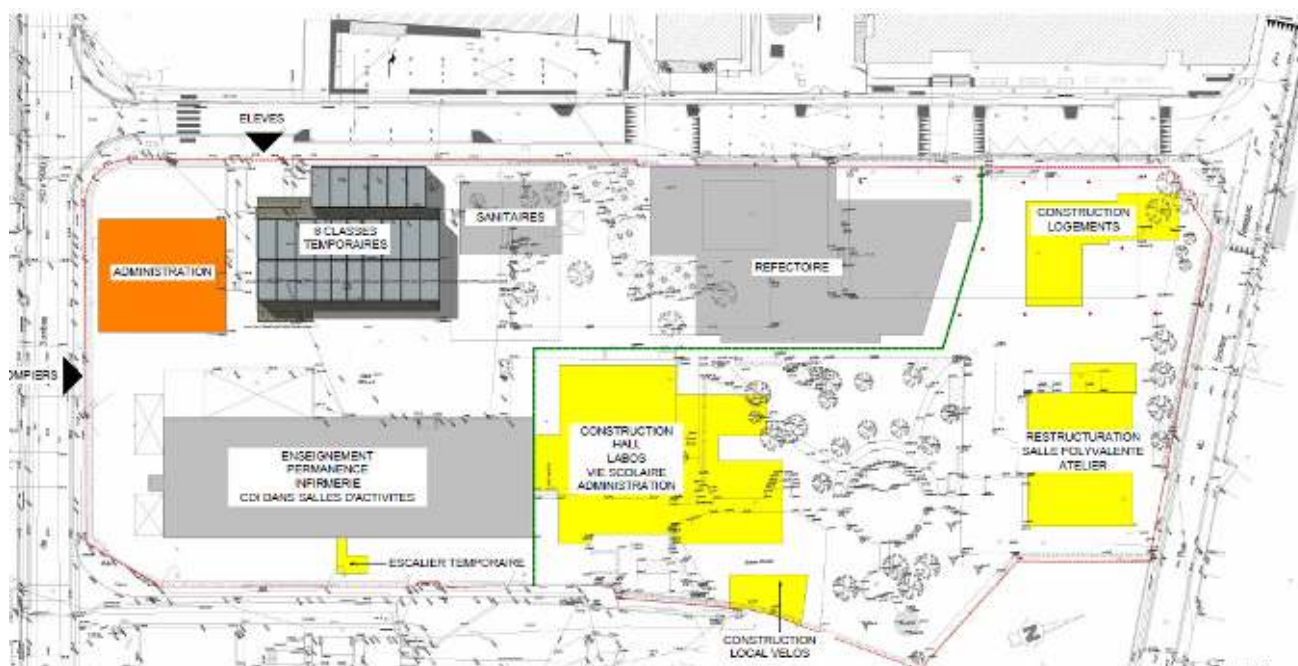
- Travaux de réseaux liés aux classes temporaires
- Installation de classes temporaires et des sanitaires
- Désamiantage et démolition des bâtiments « logements » et « labos »
- Travaux préparatoires pour l'installation du collège provisoire

➔ PHASE 2 - COLLEGE PROVISOIRE - AVRIL 2023 A FEVRIER 2025



- Installation et mise en service du collège provisoire
- Restructuration du bâtiment pédagogique principal
- Construction des sanitaires et du préau
- Construction de la demi-pension
- Aménagement de la gare routière et du parvis

➔ PHASE 3 - DE MARS 2025 A SEPTEMBRE 2026 - FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE AVEC 80% DE SALLES RÉHABILITÉES



- Construction de l'extension du bâtiment pédagogique principal
- Construction du local à vélos
- Construction des logements
- Restructuration de la salle polyvalente
- Déconstruction du bâtiment d'administration

➔ DE SEPTEMBRE 2026 A DECEMBRE 2026 : AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS ET VÉGÉTALISATION DE LA COUR

- **Maîtrise d'ouvrage :** Département de l'Ain
- **Equipe de maîtrise d'œuvre :**
 - Architecte mandataire : Delers & associés
 - Architectes associés : Dosse architectes associés, Bel Air architecture
 - Economiste + BE VRD : Caillaud ingénierie
 - BET Structures : Chapuis structures
 - BET Fluides et cuisine : ICT
 - BET HQE : EEGINIE
 - BET Acoustique : Exact acoustique
 - Paysagiste : Atelier Chardon
- **Pilote des travaux :** Global
- **Bureau de contrôle :** Veritas
- **Coordinateur sécurité et protection de la santé :** BECS

VERS UNE NOUVELLE SECTORISATION ?

Pour stabiliser les effectifs du collège Léon-Comas, tout en étant attentif au temps de trajet des élèves, il est proposé de faire évoluer la sectorisation du collège.

Les collégiens de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes pourraient être scolarisés au collège de la Dombes à Saint-André-de-Corcy. Les collégiens des communes de Saint-Germain-sur-Renon et La-Chapelle-du-Châtelard pourraient être scolarisés au collège Eugène-Dubois à Châtillon-sur-Chalaronne à partir de la rentrée de septembre 2023.

Seuls les élèves de ces trois communes entrant en classe de 3^e en septembre 2023 achèveraient leur scolarité au collège Léon-Comas, les élèves actuellement en 6^e et 5^e changeraient d'établissement.

Cette nouvelle sectorisation permettrait de conserver une cohérence géographique sans mettre en péril le principe de mixité sociale et l'équilibre des catégories socio-professionnels entre les 3 collèges.

Les circuits de transport seront adaptés à la nouvelle sectorisation.

CONTACT PRESSE